

**Commission économique pour l'Europe****Soixante-neuvième session**

Genève, 20 et 21 avril 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Débat de haut niveau : dialogue de haut niveau****Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles : panoplie d'instruments de la Commission économique pour l'Europe****Note du secrétariat***Résumé*

Le débat de haut niveau de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE) aura pour thème « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ». Les questions connexes, auxquelles les activités de la CEE sont largement consacrées depuis de nombreuses années, ont fait l'objet d'un vaste ensemble d'instruments et de supports de connaissances élaborés dans le cadre de ses huit sous-programmes.

Le présent document répertorie les principaux instruments élaborés par la CEE qui peuvent aider les États membres et autres parties prenantes à s'orienter davantage vers l'économie circulaire ou à définir des principes qui s'en inspirent dans leurs politiques et dans leurs pratiques économiques.



## I. Introduction

1. Le débat de haut niveau de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE) aura pour thème « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ». Les questions connexes, auxquelles les activités de la CEE sont largement consacrées depuis de nombreuses années, ont fait l'objet d'un vaste ensemble d'instruments et de supports de connaissances élaborés dans le cadre de ses huit sous-programmes.
2. **Environnement** : le sous-programme Environnement fournit un appui régional aux États membres en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les principales initiatives en lien avec le thème du débat de haut niveau sont : le processus « Un environnement pour l'Europe » (EpE) ; les études de la performance environnementale ; les efforts destinés à améliorer la surveillance et l'évaluation de l'environnement ainsi que l'établissement de rapports ; les accords multilatéraux relatifs à l'environnement ; l'éducation en vue du développement durable ; le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement ; le Processus européen Environnement et santé.
3. **Transports** : grâce à ses travaux d'élaboration de normes et de politiques ainsi qu'à ses activités d'analyse et de renforcement des capacités, le sous-programme Transports durables apporte une contribution importante dans les principaux domaines de l'économie régionale et mondiale en ce qu'il répond à la logique de « boucle » qui permet d'optimiser l'utilisation des ressources dans une économie circulaire. Les quatre piliers de la Stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030, adoptée par le Comité à sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/TRANS/288/Add.2), reprennent des éléments de l'économie circulaire et visent à accélérer la transition vers des transports intérieurs durables.
4. **Statistiques** : pour permettre la prise de décisions de principe pertinentes concernant l'économie circulaire et son évaluation, il est essentiel de définir des concepts et des cadres communs au niveau international. Les normes, lignes directrices et informations relatives aux pratiques des pays qui existent dans le domaine des statistiques sont un bon point de départ pour mesurer la circularité de l'économie. Certains pays ont commencé à mesurer certains aspects de l'économie circulaire, et des organisations internationales ont entrepris des travaux méthodologiques importants dans ce domaine. À partir de son expérience sur le terrain, la Conférence des statisticiens européens (CSE) collabore avec d'autres organisations internationales en vue de mettre au point une méthode harmonisée de mesure de la circularité de l'économie.
5. **Coopération et intégration économiques** : pour développer l'économie circulaire au niveau mondial ou interrégional, le sous-programme Coopération et intégration économiques, au lieu de promouvoir un modèle local, contribue à mettre l'innovation au service de la circularité et à tirer parti des partenariats public-privé (PPP) pour mobiliser des investissements publics et privés aux fins de la transition vers une économie plus circulaire, notamment en menant des travaux d'élaboration de normes, d'analyse et de renforcement des capacités.
6. **Énergie durable** : le sous-programme Énergie durable a pour but d'améliorer l'accès de tous à une énergie abordable et propre et de contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur énergétique dans la région. Les principaux instruments propres à promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles sont : la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources ; l'Initiative de la CEE pour les bâtiments à haut rendement énergétique, et ses Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments ; le guide des meilleures pratiques pour la gestion du méthane dans le secteur extractif ; les recommandations sur le captage et le stockage du dioxyde de carbone.
7. **Commerce** : le sous-programme Commerce de la CEE vise à mettre le commerce international au service de la transition vers une économie plus circulaire. Pour ce faire, il contribue notamment, par ses travaux d'élaboration de normes, d'analyse et de renforcement des capacités, à : réduire la quantité de ressources utilisées pour faire face aux perturbations

des échanges commerciaux et des chaînes d'approvisionnement (CEFACT-ONU) ; favoriser la transparence et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement pour transformer les secteurs à très forte intensité de ressources (CEFACT-ONU) ; relever des défis stratégiques d'un genre nouveau, tels que les pertes et le gaspillage de nourriture dans le commerce et les chaînes d'approvisionnement agricoles (par exemple, FeedUP@UN).

8. **Foresterie et bois** : le sous-programme Foresterie et bois traite des questions que pose l'économie circulaire pour l'ensemble de la chaîne de production des dérivés du bois. Les produits forestiers sont une ressource renouvelable qui se prête bien aux approches circulaires : dans le monde entier, les exploitants aspirent à la gestion durable et à la conservation des forêts ; les services écosystémiques sont de plus en plus reconnus pour les importantes possibilités de production conjointe qu'ils offrent dans les chaînes de production forestière ; depuis longtemps, on utilise couramment les déchets dans l'ensemble de la filière bois, en particulier pour produire de l'énergie ; la réutilisation et le recyclage sont des pratiques courantes (par exemple, récupération du bois et recyclage du papier).

9. **Développement urbain, logement, aménagement du territoire et population** : la circularité est un concept applicable aux zones urbaines selon lequel l'écosystème entier d'une ville doit réduire son empreinte écologique et compter sur des cycles de production et de consommation circulaires dans les limites de la ville. Pour améliorer la résilience, il faut renforcer l'infrastructure urbaine et la capacité des villes de surmonter les chocs naturels et anthropiques. Tant la circularité que la résilience exigent de repenser le tissu urbain et d'adopter une approche stratégique et pratique différente. Le cadre de mise en place d'une économie urbaine circulaire, conçu pour améliorer la circularité dans les villes et aider les acteurs concernés à prendre des mesures d'économie circulaire, fait depuis peu l'objet d'une attention particulière.

## II. Panoplie d'instruments de la CEE relatifs à l'économie circulaire

10. Le tableau ci-dessous répertorie les principaux instruments élaborés par la CEE qui aident les États membres et autres parties prenantes à s'orienter davantage vers l'économie circulaire ou à définir des politiques et adopter des pratiques économiques qui s'en inspirent. Ces instruments sont répartis par sous-programme, et leur champ d'application ainsi que les résultats de leur utilisation sont brièvement décrits. Des liens vers d'autres ressources donnent accès à des informations complémentaires. Par souci de clarté, il est précisé si chaque instrument a valeur de cadre juridique, est un document d'analyse directive ou recommande de bonnes pratiques.

11. La panoplie d'instruments de la CEE complète le rapport intitulé « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la Commission économique pour l'Europe : tendances et opportunités », qui figure dans le document E/ECE/1495.

**Panoplie d'instruments de la CEE relatifs au thème du débat de haut niveau de la soixante-neuvième session de la CEE : « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources »**

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
<b>Sous-programme 1 : Environnement</b>					
Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E)	Cadre directif qui défend une approche fondée sur l'économie verte et circulaire, dont la mise en œuvre repose sur des engagements volontaires.	Au début de l'année 2021, le nombre d'engagements pris par des États membres et des organisations internationales dans le cadre de l'Initiative était de 123.  (En novembre 2018, 96 mesures ont fait l'objet d'un examen à mi-parcours : 28 étaient pleinement mises en œuvre, 15 l'étaient en partie, 49 étaient en cours de mise en œuvre et 4 ne l'étaient pas encore).			X
Action de Batumi pour un air plus pur	Engagements volontaires visant à améliorer la qualité de l'air et à protéger la santé publique et les écosystèmes.	Au début de l'année 2021, le nombre d'engagements pris par des États membres et des organisations internationales dans ce cadre était de 108.  (En novembre 2018, 84 mesures ont fait l'objet d'un examen à mi-parcours : 32 étaient pleinement mises en œuvre, 44 étaient en cours de mise en œuvre, une n'était pas mise en œuvre et on ne disposait pas d'information concernant sept mesures).			X
Programme d'études de la performance environnementale	Évaluation et recommandations pour la gouvernance et le financement en matière d'environnement dans le contexte d'une économie verte, notamment en ce qui concerne des questions liées à l'économie circulaire.	Amélioration de la gouvernance et de l'élaboration des politiques : en novembre 2020, 15 pays avaient évalué les progrès accomplis sur la voie de l'économie verte, qui comprenaient notamment la réalisation de neuf cibles connexes des ODD depuis 2017.		X	
Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) et Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux	Le SEIS a pour objet d'organiser les informations sur l'environnement selon des principes de base et de créer des systèmes électroniques qui mettent ces informations à la disposition d'utilisateurs multiples pour améliorer la prise de décisions.	Amélioration de l'élaboration des politiques et de la comparabilité des informations.			X

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et ses huit protocoles	La Convention énonce les principes généraux de la coopération internationale en matière de lutte contre la pollution atmosphérique et offre un cadre institutionnel qui associe travaux de recherche et orientations stratégiques. Elle porte sur l'ensemble des principaux polluants atmosphériques et sources d'émissions.	Les émissions atmosphériques de certaines substances nocives ont diminué de 40 % à 80 % depuis 1990 en Europe. Il a été mis fin à l'acidification ; les lacs et les sols forestiers sont en cours de récupération. Croissance économique et pollution atmosphérique ont été dissociées ; 600 000 décès prématurés par an ont pu être évités ; l'espérance de vie moyenne a augmenté de 12 mois.	X		
Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau)	La Convention et les instruments de droit non contraignants qui en découlent énoncent les principes généraux de la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières et de la prévention de la pollution afin de garantir l'exploitation durable des ressources en eau internationales et d'améliorer la gouvernance de l'eau et la gouvernance intersectorielle ainsi que les mesures d'adaptation aux changements climatiques correspondantes.	Depuis son entrée en vigueur en 1992, la Convention a contribué à accroître la résilience aux changements climatiques dans cinq bassins importants qui représentent une population totale d'environ 35 millions de personnes.	X		
Protocole sur l'eau et la santé	Le Protocole impose aux Parties de fixer des objectifs intersectoriels et d'établir des plans d'action en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement, notamment en ce qui concerne la réutilisation des eaux usées et des boues d'épuration dans l'agriculture. Sa mise en œuvre est régulièrement examinée au moyen d'un système obligatoire de présentation de rapports.	Amélioration des aspects stratégiques et techniques grâce aux objectifs établis dans 27 Parties et autres États. Facilitation de l'élaboration de politiques en faveur de la réutilisation des eaux usées et des boues d'épuration dans l'agriculture compte tenu de la pénurie d'eau et des autres effets des changements climatiques.	X	X	X
Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)	Cette Convention impose aux Parties de garantir au public le droit d'avoir accès à l'information, de participer au processus décisionnel et d'avoir accès à la justice en matière d'environnement. Elle reconnaît également le droit qu'a toute personne de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être et le devoir, tant individuellement qu'en association avec d'autres, de	La Convention prend en compte les préoccupations relatives à l'environnement et à la santé humaine dans le processus décisionnel ; accroît la confiance accordée à l'administration publique et garantit que les informations environnementales sur les produits et les activités circulent bien et sont accessibles de façon à soutenir l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources naturelles.	X		

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
	protéger et d'améliorer l'environnement dans l'intérêt des générations présentes et futures.	Les documents d'orientation et les recueils de bonnes pratiques élaborés au titre de la Convention contribuent à la mise en commun des connaissances et au renforcement des capacités des pays concernant l'accès à l'information au moyen des technologies numériques modernes et la participation du public au processus décisionnel.			
Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants	Le Protocole impose aux Parties d'établir des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) à l'échelle nationale. De tels registres facilitent la collecte et la diffusion des données sur les rejets de polluants et la consommation de ressources ainsi que d'autres informations en provenance d'installations de production et permettent au public, aux consommateurs et aux autres parties prenantes de consulter aisément ces informations. Des systèmes de RRTP modernisés peuvent être utilisés pour améliorer le suivi et le contrôle des paramètres d'entrée et de sortie des activités industrielles, tels que la consommation d'énergie, les rejets de polluants et le transfert des déchets.	Amélioration des processus décisionnels grâce à la prise en compte d'informations sur l'environnement et la santé humaine ; facilitation de l'analyse et de l'adaptation des politiques ; renforcement de la confiance accordée aux installations de production et à l'administration publique. Les documents d'orientation, les recueils de bonnes pratiques élaborés au titre du Protocole et la mise en commun des expériences liées à la mise en œuvre de celui-ci contribuent au partage des connaissances, au renforcement des capacités et à la mise au point de registres modernes des rejets et des transferts de polluants. L'utilisation des RRTP pour les rapports à soumettre en application d'autres instruments nationaux ou internationaux peut permettre aux entreprises et aux autorités de faire des économies et d'éviter les doubles emplois.	X	X	X
Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale	L'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et l'évaluation stratégique environnementale permettent d'intégrer des objectifs relatifs à l'utilisation durable des ressources naturelles et à l'économie circulaire dans les plans des différents secteurs économiques, tels que la gestion des déchets, le tourisme, l'aménagement des villes et du territoire, l'agriculture, la gestion de l'eau ou encore l'industrie, y compris l'industrie minière et le secteur énergétique.	Prévention et atténuation des dommages à l'environnement et à la santé humaine grâce à une évaluation précoce des effets des plans et des programmes et à la prise en compte de solutions et de technologies plus durables ; processus de planification et de prise de décisions éclairés et participatifs qui bénéficient de la contribution des autorités environnementales et sanitaires ainsi que du public, notamment dans un contexte transfrontière.	X		

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels	La Convention définit les principes de la prévention, de la préparation et de l'intervention en matière d'accidents industriels et encourage le renforcement de la gouvernance et de la coopération transfrontière.	Renforcement de la sécurité industrielle et de la gestion des risques de catastrophe (par exemple, augmentation de la circularité des pratiques à l'origine d'une réduction de la demande de matières premières). Les directives sur la sécurité et les bonnes pratiques industrielles améliorent la sécurité et réduisent ainsi les rejets que des accidents pourraient causer (par exemple, dans les installations de gestion des résidus).	X		
L'éducation en vue du développement durable et les modes de consommation, de production et de transport durables : bonnes pratiques	Exemples concrets issus de gouvernements, d'organisations internationales, d'instituts de recherche, d'universitaires et d'ONG sur les moyens de mettre l'éducation en vue du développement durable au service de la promotion de la production et de la consommation durables.	Sensibilisation des décideurs, des éducateurs et du public et promotion du passage à une économie plus durable et circulaire.			X
<b>Sous-programme 2 : Transports</b>					
Règlement de l'AC.1 sur les mises à jour logicielles	Activités de réglementation relatives à l'usure de pièces qui doivent être remplacées régulièrement.	Réduction de l'obsolescence prématurée et esthétique des véhicules.	X		
Règlement ONU n° 133	Activités de réglementation visant à réduire l'empreinte écologique de la production et de la mise au rebut des véhicules et les effets de ceux-ci pendant leur cycle de vie.	Le Règlement, qui concerne un quart des véhicules vendus dans le monde en 2019, dispose que ceux-ci doivent être réutilisables et/ou recyclables à 85 % en masse et réutilisables et/ou valorisables à 95 % en masse.	X		
Règlements ONU n°s 108 et 109	Activités de réglementation visant à réduire l'empreinte écologique des pneumatiques et les effets de ceux-ci pendant leur durée de vie pour les voitures particulières (Règlement n° 108) et les véhicules utilitaires (Règlement n° 109).	Réutilisation de la carcasse, qui représente plus de 80 % du pneumatique, auquel on donne une seconde (voire une troisième) vie en le rechapant.	X		
Règlement ONU n° 101, Règlement technique mondial ONU n° 15 et futur Règlement ONU sur la	Ces trois instruments normatifs forment une procédure harmonisée à l'échelle mondiale dont le but est de mesurer la consommation de carburant et les émissions de dioxyde de carbone à l'échappement des voitures et des fourgons.	Meilleure utilisation des ressources limitées et réduction de la pollution.	X		

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP)					
Accords de la CEE sur les infrastructures : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) ;</li> <li>• Voies navigables (AGN) ;</li> <li>• Routes de trafic (AGR) ; et</li> <li>• Lignes de transport combiné et installations connexes (AGTC)</li> </ul>	Ces accords harmonisent les principaux paramètres pour la construction, l'entretien et la modernisation de l'infrastructure de chacun des modes de transport intérieur, y compris du transport intermodal.	Utilisation appropriée des infrastructures, qui empêche une usure accrue et permet ainsi de prolonger la durée de vie et de réduire les besoins de réparation. Augmentation de la résilience grâce à des mesures d'adaptation aux changements climatiques.	X		
Accord sur les infrastructures des voies navigables (AGN) Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E et Code européen des voies de navigation intérieure	Ces instruments encouragent l'intégration des principaux éléments de l'économie circulaire dans la navigation intérieure.	Prévention de la pollution des voies navigables par les déchets produits par les bateaux et harmonisation de ces déchets en vue de leur collecte séparée, de leur recyclage efficace et de leur réutilisation.	X		
Recommandations du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) sur la mobilité en tant que service et les transports publics urbains	Recommandations et études sur l'économie de partage et les transports urbains durables, qui portent notamment sur la possibilité de créer des emplois verts dans le domaine du cyclisme, le recours accru aux transports publics et l'électrification, et l'intégration des transports dans la planification urbaine, et comprennent un plan directeur sur le cyclisme, des lignes directrices pour l'écoconduite, etc.	Réduction des besoins en ressources et des effets sur l'environnement des transports urbains.		X	



<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
<p>Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)</p>	<p>Ces accords portent sur la conception, la construction, l'utilisation, la réutilisation et la réparation des enveloppes de confinement des marchandises dangereuses (caisses, citernes, etc.). Le transport des emballages endommagés ou usagés qui ont contenu des marchandises dangereuses et celui des objets dangereux destinés à être recyclés ou éliminés relèvent des dispositions de l'ADR et de l'ADN.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transition vers des systèmes de mobilité plus propres grâce à l'élaboration de dispositions qui autorisent l'utilisation de véhicules-batteries, de véhicules électriques et de véhicules hybrides pour le transport des marchandises dangereuses ;</li> <li>• Réduction de la production d'emballages et d'autres moyens de confinement à usage unique, assortie de dispositions qui prévoient le nettoyage, la réutilisation, le reconditionnement, la reconstruction et la réparation des emballages utilisés pour le transport de marchandises dangereuses ;</li> <li>• Élaboration de dispositions qui réglementent l'utilisation d'emballages fabriqués à partir de matières plastiques recyclées pour le transport de marchandises dangereuses ;</li> <li>• Dispositions relatives à la conception, à la construction, au contrôle et au transport sécurisé des systèmes de stockage de l'électricité tels que les batteries et les piles à combustible, notamment en ce qui concerne la collecte et le transport de ces systèmes après utilisation ou lorsqu'ils sont endommagés à des fins de recyclage ou d'élimination ;</li> <li>• Dispositions relatives au transport des déchets dangereux en vue de leur élimination ou de leur recyclage, et élaboration et révision de dispositions afin de relever les nouveaux défis auxquels fait face le secteur de la gestion des déchets, pour faciliter encore l'élimination ou le recyclage des déchets selon un modèle d'économie circulaire en assurant un haut niveau de sécurité pendant le transport.</li> </ul>	X		

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
Instruments normatifs contribuant à limiter les pertes et le gaspillage de nourriture : TIR et eTIR, ATP	Le TIR est une procédure qui permet aux camions qui transportent des marchandises de franchir les frontières de façon plus rapide et efficace. Le système eTIR a dématérialisé cette procédure. L'ATP régleme le transport de denrées périssables.	Réduction du gaspillage de nourriture grâce aux normes de transport les plus exigeantes, à des procédures douanières efficaces, au traitement prioritaire des denrées périssables et au recours à des voies réservées, qui diminuent l'attente aux frontières et l'utilisation de documents papier.	X		
<b>Sous-programme 3 : Statistiques</b>					
Cadre de la CSE pour les statistiques sur les déchets (qui doit être approuvé par la CSE en juin 2021)	Ce cadre associe les statistiques sur les déchets aux statistiques sur les flux de produits et de matières ainsi que sur les émissions dues aux déchets dans l'environnement. Les déchets y sont envisagés selon une approche globale qui comprend leur prévention, l'utilisation de matières premières de récupération et les activités informelles et illicites liées aux déchets.	Le cadre donne des éléments de base permettant de mesurer différents aspects d'une économie circulaire. Il aide à repérer les lacunes en matière de mesure et à définir les statistiques sur les déchets qui peuvent être utilisées ou doivent être améliorées, ainsi que les nouvelles statistiques qui doivent être mises au point pour mesurer la circularité de l'économie.		X	
Examen approfondi de la mesure de la circularité de l'économie	Cet examen approfondi porte sur les définitions, les besoins d'information et les difficultés de mesure, et il inclut un aperçu des activités statistiques internationales menées en la matière ainsi que des pratiques nationales et une liste des questions et des difficultés. Il contient un ensemble de recommandations visant à harmoniser la mesure de la circularité de l'économie et à produire des informations utiles à l'élaboration de politiques.	Des directives pratiques relatives à la production de statistiques sur l'économie circulaire, à la mise en commun des expériences et des connaissances, et à la coordination des activités statistiques menées dans le domaine permettront d'harmoniser les méthodes, d'améliorer la comparabilité des mesures de la circularité de l'économie dans la région de la CEE et de formuler des politiques davantage fondées sur des données factuelles.		X	X
Recommandations de la CSE sur les statistiques relatives aux changements climatiques et ensemble de statistiques et d'indicateurs de base sur les changements climatiques	Les recommandations de la CSE et l'ensemble de statistiques et d'indicateurs qui en découlent fournissent aux organismes nationaux de statistique des orientations pour la production régulière d'informations d'intérêt stratégique sur les facteurs, les effets et l'atténuation des changements climatiques ainsi que sur l'adaptation à ces changements et les émissions de GES.	Des statistiques sur les changements climatiques, comparables au niveau international, sont produites dans la région de la CEE. (Les travaux menés à l'échelle mondiale sous l'égide de la Commission de statistique de l'ONU se fondent sur ceux de la CEE). Les recommandations traitent d'aspects importants pour la mesure de la circularité de l'économie, tels que l'efficacité énergétique ou l'empreinte carbone.		X	

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique (Cadre central du SCEE)	Le Cadre central du SCEE est une norme statistique mondiale qui mesure les interactions entre l'économie et l'environnement. Cet outil, essentiel à la mesure de la circularité de l'économie, décrit les liens qui doivent exister entre les statistiques sur l'environnement et le Système de comptabilité nationale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la capacité des pays de mettre en œuvre et d'utiliser le Cadre central du SCEE, notamment pour mesurer la circularité de l'économie ;</li> <li>• Plateforme pour la mise en commun de connaissances et d'expériences (des séances consacrées à la mesure de la circularité de l'économie se tiendront ainsi à l'occasion des éditions 2020 et 2021 du séminaire organisé en collaboration avec l'OCDE sur la mise en œuvre du cadre).</li> </ul>		X	X
Inventaire en ligne des comptes satellites	L'inventaire en ligne présente des orientations et des comptes statistiques internationaux mis au point par des pays de la CEE et dont l'objectif est de fournir des explications détaillées sur divers aspects du développement économique et de la circularité, tels que l'environnement, les écosystèmes et les ressources naturelles.	Amélioration des connaissances en matière de compilation de statistiques comparables au niveau international sur le développement économique et environnemental, notamment pour l'évaluation de la circularité.			X
<b>Sous-programme 4 : Coopération et intégration économiques</b>					
Principes directeurs relatifs aux PPP axés sur les intérêts de la population	Document d'orientation et recommandations visant à promouvoir l'investissement dans des infrastructures durables axé sur les intérêts de la population et conforme aux ODD.	Contribution à la durabilité environnementale, y compris la circularité, notamment grâce aux mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire une infrastructure résiliente ;</li> <li>• Attirer des investissements ;</li> <li>• Créer des installations pour les énergies renouvelables ;</li> <li>• Réduire les émissions.</li> </ul>			X
Méthode d'évaluation des PPP axés sur les intérêts de la population	Méthode permettant d'évaluer et de noter les projets d'infrastructure et de PPP et de déterminer dans quelle mesure ils entrent dans la définition des PPP axés sur les intérêts de la population.	Renforcement de la circularité des infrastructures résilientes et des PPP en encourageant la prise en compte de questions qui s'y rapportent dans le cadre de l'évaluation et de la conception des projets et en évaluant les projets de renforcement de la circularité, par exemple dans le secteur de la valorisation énergétique des déchets.			X

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
Lignes directrices relatives aux projets de valorisation énergétique des déchets réalisés dans le cadre de PPP axés sur les intérêts de la population dans l'optique de la transition vers l'économie circulaire	Les lignes directrices étudient comment le secteur de la valorisation énergétique des déchets peut contribuer au passage à l'économie circulaire au moyen de PPP axés sur les intérêts de la population et conformes aux ODD. Sept bonnes pratiques qui visent à rendre les projets de valorisation des déchets compatibles avec le recours aux PPP axés sur les intérêts de la population y sont proposées à l'intention des gouvernements et des parties prenantes.	Réduction des déchets (par exemple grâce à l'incinération des résidus solides non recyclables, qui permet une récupération d'énergie ; récupération de certains éléments dans les déchets qui ne peuvent être valorisés).			X
Norme de la CEE relative aux PPP en matière d'énergie renouvelable	Orientations et recommandations permettant aux gouvernements qui ont recours aux PPP axés sur les intérêts de la population de mobiliser des investissements dans les infrastructures des énergies renouvelables de façon à réaliser les ODD.	Contribution à la circularité en encourageant l'évaluation des projets relatifs aux énergies renouvelables selon une méthode qui s'appuie sur les avantages pour la population et tient compte de questions essentielles, telles que la baisse des émissions de CO <sub>2</sub> ; adoption des pratiques de l'économie circulaire.			X
Bonnes pratiques en matière d'innovation au service de l'économie circulaire ainsi que d'une consommation et d'une production durables	Recommandations et bonnes pratiques.	Accélération du passage à l'économie circulaire par la promotion de l'innovation au service d'une consommation et d'une production durables.			X
Bonnes pratiques sur les moyens d'exploiter les marchés publics pour stimuler l'innovation en faveur du développement durable	Recueil de bonnes pratiques de la région de la CEE et de recommandations sur les moyens d'exploiter les marchés publics pour stimuler l'innovation.	Promotion de l'innovation par les marchés publics qui vise à favoriser la circularité.			X
Études nationales sur l'innovation au service du développement durable et recensement des politiques d'innovation à l'échelle sous-régionale (projet pilote)	Conseils concernant les politiques et orientations en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et infrarégional, dont l'objectif est d'encourager l'innovation, par exemple en ce qui concerne les pratiques durables sur les marchés publics.	Renforcement des moyens scientifiques et technologiques qui permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.		X	

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
<b>Sous-programme 5 : Énergie durable</b>					
Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources	Système de classification des ressources et de notification de données y relatives tenant compte des enjeux et des perspectives d'ordre technique, social, environnemental et économique.	Optimisation intégrée pour toutes les ressources et réalisation d'investissements ciblés en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. (L'application de cette classification aux ressources anthropiques présente un intérêt particulier pour l'économie circulaire).			X
Système des Nations Unies pour la gestion des ressources	Système complet permettant la gestion intégrée et durable des ressources selon les principes de base de la durabilité, notamment la circularité.	Boîte à outils qui contribue à un développement des ressources sans déchet et sans effet négatif.			X
Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments	Principes visant à améliorer la durabilité des bâtiments à toutes les étapes de leur conception, de leur utilisation et de leur destruction.	Réduction des émissions produites par les bâtiments.			X
Guide des meilleures pratiques pour la gestion du méthane provenant des mines de charbon désaffectées et dans le secteur pétrolier et gazier	Guide pour une récupération et une utilisation durables et rentables du méthane provenant des activités extractives.	Transformation du méthane récupéré en énergie utilisable, réduction des émissions et de l'utilisation des combustibles fossiles polluants, amélioration de la sécurité et de la productivité des mines, augmentation des revenus et diminution des coûts.			X
Recommandations sur les procédés de captage et de stockage du carbone	Orientations destinées à accroître l'utilisation des technologies de captage et de stockage du carbone.	Réduction des émissions dans les secteurs qui dépendent toujours des combustibles fossiles.			X
<b>Sous-programme 6 : Commerce</b>					
Cadre d'indicateurs (*en cours d'élaboration) et études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce	Analyse, fondée sur des observations factuelles, des activités de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement associées au commerce de marchandises, dont le but est de réaliser les ODD au niveau local et d'orienter les réformes des mesures non tarifaires. Meilleures pratiques et	Appui à la modernisation industrielle comme étape préalable à un passage sans accroc à l'économie circulaire.		X	

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
	recommandations visant à établir un système législatif et institutionnel qui permettra d'accélérer le dédouanement, de favoriser la coopération en matière de réglementation et de soutenir la modernisation industrielle.				
FeedUP@UN, outil numérique de la CEE	Application de suivi et de mesure des pertes et du gaspillage de nourriture qui porte sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.	Contribution à la création d'un écosystème alimentaire de l'économie circulaire et à la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture ; mise à disposition d'outils de collecte de données, de suivi et d'analyse qui peuvent éclairer l'action des pouvoirs publics.			X
Page Web de référence sur les pertes et le gaspillage de nourriture Portail en ligne FeedUP@UN	Informations en ligne permettant aux parties prenantes de former un réseau et d'acquérir des compétences. Portail en ligne qui offre des informations complètes et permet l'accès à FeedUP@UN.				X
Code of Good Practice – Reducing food loss in handling fruit and vegetables (Code de bonnes pratiques : réduire les pertes alimentaires dans la manutention des fruits et légumes)	Outil de formation destiné à réduire les pertes d'aliments frais.				X
Simply Measuring (Mesurer simplement)	Méthode mise au point par la CEE pour mesurer le volume des pertes et des déchets alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement de produits frais.				X
Portail de la CEE sur les normes au service de la réalisation des ODD	Moteur de recherche permettant de trouver les normes utiles à la réalisation de certains ODD. Le passage à l'économie circulaire repose notamment sur les ODD 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables)		Ce portail fait mieux connaître les normes qui favorisent la mise en œuvre des ODD pour aider les responsables de l'élaboration des politiques.		

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
	et 12 (Établir des modes de consommation et de production durables).				
Recommandation CEE-CEFACT-ONU n° 46 relative à la transparence et à la traçabilité pour des chaînes de valeur durables et circulaires dans le secteur de l'habillement et de la chaussure (*en cours d'élaboration)	Recommandation en faveur d'un cadre harmonisé de transparence et de traçabilité (comprenant des lignes directrices de mise en œuvre, un modèle de plan d'action et un appel à l'action).	Cette recommandation aide les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs des secteurs public et privé à adopter des lois, des règlements et des modèles commerciaux qui favorisent la transparence et la traçabilité afin de permettre aux consommateurs et aux producteurs de prendre des décisions d'achat éclairées propices à la circularité.			X
Normes CEFACT-ONU relatives à la traçabilité pour des chaînes de valeur durables et circulaires : 1. Normes pour des produits et des procédés durables et circulaires dans le secteur de l'habillement et de la chaussure (*en cours d'élaboration) 2. Normes pour la traçabilité des procédés et des produits d'origines animale et végétale	Normes du commerce électronique qui aident les autorités publiques, les professionnels et les consommateurs à trouver et à collecter des informations concernant la composition et les caractéristiques des produits, le respect de la durabilité et de la circularité, et les dispositions juridiques et normes applicables, notamment pour ce qui est de l'utilisation de substances dangereuses.	Ces normes aident les professionnels à concevoir les produits selon une démarche plus respectueuse de l'environnement, à mieux planifier et gérer les processus de réutilisation et de recyclage, et à prévenir et gérer la production de déchets de façon plus efficace et rationnelle. Elles encouragent un échange harmonisé d'informations conforme aux politiques, règlements et normes mondiaux et régionaux pour des chaînes de valeur durables et circulaires.			X
Projet pilote de la CEE sur la mise en œuvre de la technologie de la chaîne de blocs pour des chaînes de valeur du coton durables et circulaires (en cours)	Projet de renforcement des capacités dont l'objectif est de mettre en œuvre à titre expérimental une approche fondée sur la transparence et la traçabilité dans les conditions d'une chaîne de blocs et de contribuer à la transparence et à la traçabilité.	Ce projet tire parti des nouvelles technologies pour améliorer la circularité des chaînes de valeur ; Il définit les chaînes de valeur du coton, leur modèle de données et leur modèle technologique à des fins de traçabilité ;			X

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
		Il analyse les aspects juridiques de la mise en œuvre de la chaîne de blocs (sécurité des données et confidentialité) ; Il contrôle l'intégration pour l'agrément des partenaires et les indicateurs clefs de performance qui doivent être stockés dans les chaînes de valeur.			
Document directif de la CEE sur l'accélération des mesures propices à la durabilité et à la circularité du secteur de l'habillement et de la chaussure	Ce document présente une analyse des incidences du secteur sur la durabilité et des risques qu'il présente, et des mesures recommandées pour y remédier. Il contient des orientations générales qui visent à favoriser la création de conditions propices à la circularité des pratiques et définit les principales dispositions et caractéristiques nécessaires à la mise en place d'un cadre robuste pour la transparence et la traçabilité à l'échelle du secteur.	Ce document favorise la création de conditions propices à la circularité des pratiques, à l'appui d'un cadre robuste pour la transparence et la traçabilité à l'échelle du secteur		X	
Normes CEFACT-ONU pour le contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments ainsi que de la contamination des terres (eLab, eCrop, eCERT)	Normes du commerce électronique dont l'objectif est de dématérialiser les certificats relatifs à la sécurité sanitaire et au contrôle de la qualité des aliments.	Ces normes accélèrent l'échange de documents dans la chaîne d'approvisionnement et permettent ainsi d'éviter autant que possible la dégradation des produits, la transmission de parasites et de maladies, et les pertes de nourriture. Elles peuvent donc contribuer à prévenir le gaspillage et à accroître l'optimisation des ressources.			X
Recommandation CEE-CEFACT-ONU n° 43 pour des pratiques d'achat durables	Bonnes pratiques pour l'achat de produits et de services durables et circulaires.	Cette recommandation contribue à augmenter la part de marché des produits et services durables et circulaires ; stimule l'innovation au service du passage à des modes de production et de consommation durables et circulaires, et encourage une meilleure harmonisation internationale des pratiques d'achat circulaires.			X
Recommandation CEE-CEFACT-ONU n° 41 sur les PPP en matière de facilitation du commerce	Orientations générales relatives à la gouvernance ; technologie de l'information et modèle d'infrastructure à l'appui de ces orientations.	Renforcement des partenariats publics, des partenariats public-privé et des partenariats avec la société civile dans le cadre de la recherche de nouveaux modèles réglementaires et de la coordination des stratégies économiques à adopter en ce qui concerne la technologie de l'information et la			X



<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
		conception de l'infrastructure, notamment dans les secteurs prioritaires pour le passage à l'économie circulaire (par exemple les transports et la logistique).			
Normes CEFACT-ONU pour la connectivité et l'interopérabilité sémantique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bibliothèque de composants communs ;</li> <li>• Modèles de données de référence ;</li> <li>• Listes de codes ;</li> <li>• EDIFACT-ONU.</li> </ul>	Normes du commerce électronique pour des méthodes de communication harmonisées et compatibles qui s'appliquent à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.	Ces normes permettent de prévenir les perturbations de la chaîne de valeur dues à un manque d'efficacité de la communication électronique et, ce faisant, de réduire le coût et la durée des échanges, d'éviter la perte de denrées périssables et de faire baisser l'empreinte carbone des transactions internationales. Elles vont ainsi dans le sens de la facilitation du commerce durable, propice à l'économie circulaire.			X
Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche (Protocole UN/FLUX)	Norme du commerce électronique qui permet aux organisations de gestion des pêches d'accéder aux données électroniques des navires de pêche pour une meilleure gestion des stocks.	Promotion d'une gestion plus rationnelle des ressources ainsi que de la conservation et de la préservation de la biodiversité (le Protocole aide les autorités publiques à empêcher la surpêche et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée).			X
Norme CEFACT-ONU sur les mouvements transfrontières de déchets	Norme du commerce électronique qui vise à recueillir et à suivre les données relatives à la gestion des déchets, comme le prévoit la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.	Cette norme favorise une analyse et une classification des déchets plus efficaces et rationnelles pour une meilleure gestion par des procédés de traitement adéquats.			X
Livres blancs CEFACT-ONU sur la technologie de la chaîne de blocs au service du commerce et des ODD	Livres blancs qui décrivent comment la technologie de la chaîne de blocs contribue à assurer la fiabilité et la sécurité des échanges de données nécessaires à la facilitation du commerce ainsi que la gestion efficace et rationnelle des chaînes de valeur durables.	Les Livres blancs font progresser la réalisation et le suivi de nombreux ODD, par exemple s'agissant de réduire le gaspillage de nourriture, de soutenir la production durable ou de garantir une identité juridique et l'accès à des services financiers au moindre coût.		X	

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
		Ils améliorent la confiance des acteurs de la chaîne de valeur, des organismes responsables de la réglementation et des consommateurs grâce à l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs.			
<b>Sous-programme 7 : Foresterie et bois</b>					
Rapport conjoint sur les forêts et leur gestion durable	Recueil complet de données sur les forêts et leur gestion durable, notamment sur leur volume, leur croissance, leur mortalité et l'utilisation des ressources en bois.	Collecte et évaluation des données utiles à l'élaboration de politiques et à la gestion de l'ensemble du processus de production et d'utilisation des ressources et produits forestiers.		X	
Questionnaire commun sur le secteur forestier	Collecte de données sur le bois récupéré après utilisation.			X	
Enquête conjointe sur le bois-énergie	Collecte de données sur les volumes de bois-énergie produits à partir de bois récupéré.			X	
Étude sur les forêts et l'économie circulaire (à paraître)	Bilan des informations relatives au rôle des forêts dans l'économie circulaire, aux chaînes de valeur de la filière bois dans l'économie circulaire et à la dimension sociale de l'économie circulaire et de la bioéconomie.	Élaboration de politiques éclairées.		X	
Revue annuelle du marché des produits forestiers	Évaluation annuelle dans laquelle figurent des informations générales et des statistiques sur les marchés des produits forestiers dans la région de la CEE.	Élaboration de politiques éclairées qui permettent d'évaluer la contribution des produits forestiers à la réalisation des cibles 7.1, 7.2, 12.2, 15.1, 12.2 et 15.2 des ODD.		X	
Plan d'action de Rovaniemi relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte	Document qui explique comment le secteur forestier dans la région de la CEE pourrait ouvrir la voie à l'émergence d'une économie verte à l'échelle mondiale. Il présente une vision d'ensemble, des objectifs ainsi que des activités précises et répertorie les acteurs qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs visés.	Ce document aide les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs, et améliorent la coopération et la coordination entre États membres et organisations mondiales et régionales. Il facilite la diffusion d'informations sur le sujet.		X	X

<i>Instrument/produit</i>	<i>Description</i>	<i>Résultats</i>	<i>Cadre juridique</i>	<i>Analyse directive</i>	<i>Bonnes pratiques</i>
Programme de travail intégré de Varsovie pour 2018-2021 : Plan de travail de la Section CEE/FAO de la forêt et du bois	Ce document donne aux États membres et au secrétariat un plan détaillé des diverses activités liées aux forêts et au secteur forestier qui contribuent à la réalisation d'objectifs et de cibles généraux et sectoriels, notamment de ceux du Programme 2030, et met particulièrement l'accent sur la soutien à apporter à l'économie circulaire et à l'économie verte dans le secteur.			X	X
<b>Sous-programme 8 : Développement urbain, logement, aménagement du territoire et population</b>					
Guide des villes circulaires	Cadre de mise en œuvre et recueil de bonnes pratiques élaborés en collaboration avec l'UIT et d'autres organismes des Nations Unies.	Promotion des politiques axées sur l'économie circulaire au niveau local et renforcement des capacités nécessaires à leur mise en œuvre.			X